

# 2022 Maurice R. Hilleman Essay Contest: Official Rules

**VOID WHERE PROHIBITED. NO PURCHASE OR PAYMENT OF ANY KIND IS NECESSARY TO ENTER OR WIN THIS CONTEST. OPEN ONLY TO STUDENTS LIVING IN THE 50 UNITED STATES, THE DISTRICT OF COLUMBIA, U.S. TERRITORIES, OR CANADA WHO ARE ENROLLED IN GRADES 6-12 FOR THE 2021-2022 SCHOOL YEAR.**

## General Rules

From March 31, 2022 through June 10, 2022 (the “Contest Period”), the Vaccine Education Center at The Children’s Hospital of Philadelphia (“CHOP”) will conduct an essay contest open only to residents of the United States, the District of Columbia, U.S. Territories (together the “United States”) and Canada on the essay topic ***Maurice Hilleman was a determined scientist. Describe what this means and provide an example of determination in science.*** (The “Contest”). The Contest will be administered through the Vaccine Education Center’s classroom program, the Vaccine Makers Project, and will be co-sponsored by, and administered in Canada by the Canadian Public Health Association on behalf of Immunize Canada (the “Co-Sponsor”) with assistance from Kids Boost Immunity and Students for Herd Immunity (together, the “Assistant Entities”).

To enter, eligible students (see “Eligibility” section for requirements) must submit an essay entry (“Essay”) that follows the Submission Guidelines described in these Official Rules. All students entering the Contest and the parents/legal guardians of such students (collectively referred to as “Entrants” throughout, with “Entrant” referring to either the student and/or the parent/legal guardian as may be appropriate) agree to accept and be legally bound by all terms of these Official Rules and to accept and be bound by the decisions of CHOP, whose decisions are final with respect to all matters of the Contest.

Only one entry per student is permitted. Entries that are incomplete, are submitted late, or otherwise do not comply with these Official Rules will not be accepted or considered. The Essay submitted must be original and have been written solely by the student Entrant without parent/legal guardian assistance; the Essay must not previously have been published or won any award; the Essay must not contain any material that violates or infringes upon the rights of any third party, including without limitation any copyright, trademark or rights of privacy or publicity, or that is defamatory, unlawful or in violation of or contrary to any applicable law or regulation; and the Essay must not contain any material that CHOP, in its sole discretion, deems inappropriate for public viewing.

By entering the Contest, the Entrant agrees that CHOP will own and administer 100% of the copyright in the Essay submitted, with the perpetual right to use such Essay and that said Essay is solely the work of the student Entrant for whom they are submitting an entry (and not the work of a parent/legal guardian or other third party). Canadian Entrants agree to execute any additional documents required to confirm the assignment of copyright in the Essay. Further, by entering, Canadian Entrants waive any and all moral rights they may have in the Essay in favour of CHOP and the Co-Sponsor and the Assistant Entities. CHOP may edit for grammar, modify for style only, and distribute the submitted entries with no additional notification or permission of the Entrant. CHOP may allow Co-Sponsor and the Assistant Entities to use excerpts from entries.

## Eligibility

The Contest is open to all United States and Canadian students who are in grades 6-12 (grades 6-11 in Quebec) during the 2021-2022 school year. Students must reside in and attend school in the United States or Canada. Students must be enrolled in a public, private, cyber, religious or charter school, or attend a home school program.

## Submission Guidelines

Each Essay submission must address the topic: *Maurice Hilleman was a determined scientist. Describe what this means and provide an example of determination in science.* Each submission must be between 500 and 600 words and must be typewritten in English for U.S. submissions and in English or French for Canadian submissions. Only one Essay per student will be accepted. Submissions will be accepted online or via U.S. or Canadian mail.

### For online submissions

**All online entries must be submitted on the Website Contest Page, available at <https://hillemanfilm.com/contest>, by 11:59 p.m. Eastern Time on June 10, 2022. Entrants must use the appropriate form for the country in which they reside.** Each Entrant who enters online will be required to complete and submit the Contest Entry and Permissions Form and upload their Essay to the Website Contest Page. In the event of a dispute regarding the identity of an Entrant, the entry will be considered to be made by the authorized account holder of the

e-mail address submitted at the time of entry (i.e., the natural person who is assigned to an e-mail address by an Internet access provider, on-line service provider or other organization responsible for assigning e-mail addresses for the domain associated with the submitted e-mail address).

#### For mailed submissions

U.S. entries must be sent to the following address:  
Vaccine Education Center at Children's Hospital of Philadelphia  
3615 Civic Center Blvd, ARC 1202  
Philadelphia, Pa 19104

Canadian entries must be sent to the following address:  
Immunize Canada  
c/o Canadian Public Health Association  
404 – 1525 Carling Avenue  
Ottawa, ON K1Z 8R9

**All mailed submissions must be postmarked by June 10, 2022.** To enter the Contest by mail, Entrants must send, to the address specified, a typewritten copy of their Essay and a legibly completed Contest Entry and Permissions Form (found on the Website Contest Page). CHOP, Co-Sponsor and Assistant Entities are not responsible for entries that are lost in transit. U.S. submissions must be sent either via U.S. mail with proper postage affixed, or by FedEx or UPS with all delivery charges prepaid. Canadian submissions must be sent using Canada Post with proper postage affixed or by FedEx or UPS with all delivery charges prepaid.

#### For all submissions

All entry materials become the property of CHOP and will not be verified or returned. By participating in this Contest, Entrants agree to be legally bound by the Official Rules and the decisions of CHOP, which are final and binding in all respects.

By entering the Contest, each Entrant agrees that information submitted via the Website Contest Page or via mail therewith may be used as set forth herein and may also be used in connection with the administration of the Contest.

### **Judging**

Judging will occur separately for the United States and Canada. After the submission deadline, a panel of three judges from each of the United States and Canada will review all eligible entries from that country and select the Contest prizewinners from that country subject to final review and approval by CHOP. All judges will evaluate entries using the same criteria and rubric. Entries that meet the Submission Guidelines will be evaluated based upon the following criteria, which shall be weighted equally: originality/uniqueness of thought; scope and relevance to essay prompt; accuracy; organization; and grammar/language. Essay evaluation will also consider the age level of the submitting student. In the event of a tie, Dr. Offit shall review the Essays that are tied and choose the Essay that, in his opinion, best meets all five judging criteria.

CHOP reserves the right in its sole discretion to disqualify any individual it finds or believes to be tampering with the entry process or the administration of the Contest, acting in violation of the Contest rules, or plagiarizing content in any form. CHOP will select the three judge panel for United States judging and the Co-Sponsor shall select the three judge panel for Canada judging. Notwithstanding the foregoing, the final selection of all judges is within the sole and absolute discretion of CHOP. Submissions will be judged on an anonymous basis. Judges will not know the identity of Entrants until winners are selected. The Judges will not provide any evaluation of or commentary on any Essay submitted in connection with the Contest.

### **Awards**

Three winners will be selected from each of the United States and Canada: the top high school entry (grades 9 to 12 \*grades 9-11 for Quebec), the top middle school entry (grades 6-8) and the next highest entry (from either middle school or high school). Winners will be notified by email by August 26, 2022 and announced on the Website Contest Page (<https://hillemanfilm.com/contest>) on or before October 1, 2022.

Each winner will receive the following prizes:

- US\$1,000 cash prize (for Canadian contest winners, the cash prize will be paid by cheque in CAD at the Bank of Canada exchange rate in effect June 10, 2022.)

- Winner certificate and VEC prize bag containing items such as notebooks and pens selected by CHOP in its sole discretion and a pamphlet on vaccines.
- Recognition at a Virtual Award Event on Friday, September 23, 2022

The Virtual Award Event will be hosted by Dr. Paul Offit – VEC director, vaccine inventor, and Hilleman biographer – and will include special guests and student winners reading their Essays. Student winners must be able to participate in the Virtual Award Event.

CHOP reserves the right to substitute prizes if a particular item is unavailable. No substitution, cash redemption (except in the case of the cash prize paid by cheque) or transfer of the right to receive any prize is permitted.

All taxes, expenses or costs associated with the acceptance or use of the prizes are the responsibility of the winner. All federal, state, provincial/territorial and local taxes on the value of a prize, if applicable, are the responsibility of the winner. An IRS form 1099 will be issued to United States winners as required by law.

Potential winners, along with their parent or guardian, will be notified via email by August 26, 2022. Each potential winner is subject to verification of eligibility by CHOP. If a potential winner cannot be reached or does not respond within 5 business days of the initial notification attempt, or if any attempted notification is returned as undeliverable, or if a potential winner is deemed ineligible by CHOP, or if a potential winner does not otherwise comply with these Official Rules and/or cannot attend the Virtual Award Event for any reason, then the potential winner may be disqualified and an alternate winner may, at CHOP's discretion, be selected from among the remaining eligible Essays from that country as specified in these Official Rules (in which case the foregoing provisions will apply to such newly-selected Entrant).

By accepting a prize, winners release the Released Parties (as defined below) from any and all liability, loss or damage incurred with respect to the awarding, receipt, possession and/or use or misuse of the prize or any portion thereof, and acknowledge that the Released Parties have neither made nor are in any manner responsible or liable for any warranty, representation or guarantee, express or implied in fact or in law, including but not limited to its quality, mechanical condition or fitness for a particular purpose.

### **Teachers**

Teachers named in winning entries will receive a signed copy of *Pandora's Lab: Seven Stories of Science Gone Wrong*, written by Paul A. Offit, MD. CHOP reserves the right to substitute teacher prize if a particular item is unavailable. No substitution, cash redemption or transfer of the right to receive any prize is permitted. If any attempted notification is returned as undeliverable or the teacher does not respond after 2 contact attempts, if the book shipment is returned as undeliverable, or if the teacher or teacher's winning student is deemed ineligible by CHOP, the teacher will no longer be eligible to receive the book at CHOP's discretion.

### **Release of Privacy Rights**

Upon submission of an entry, the submission becomes the property of CHOP. By entering the Contest, Entrants, their parents/legal guardians and named teachers grant CHOP the right, unless prohibited by law, to use their names, cities and states/provinces and countries of residence, pictures, and likenesses without compensation, for the express purpose of advertising, publicity, or educational programming of CHOP and the Contest in any and all media, now or after. In addition, any and all information collected through the Website Contest Page (as a CHOP-sanctioned and affiliated website) is subject to the Privacy Policy of The Children's Hospital of Philadelphia Web site. The Privacy Policy can be found at <https://www.chop.edu/pages/privacy-policy>. CHOP may grant Co-Sponsor and the Assistant Entities the right, unless prohibited by law, to use some of the same information for the express purpose of advertising, publicity, or educational programming of the Co-Sponsor and/or the Assistant Entities.

### **Nondiscrimination Policy**

In administering the Contest, neither CHOP nor the Co-Sponsor will discriminate in any manner, including on the basis of race, color, national or ethnic origin, religious belief, or gender.

### **Availability Disclaimer**

Ultimately, the administration of the Contest, including, without limitation, determining the eligibility of a student or Essay, selecting of a judge, evaluating any submitted Essay, and awarding of the prizes, is within the sole and absolute discretion of

CHOP. No student or teacher, or person or organization related thereto, has a right to appeal, contest, dispute, or otherwise challenge any aspect of the administration of the Contest, and any decision of CHOP is final in all respects.

No responsibility is assumed for incorrect or inaccurate Essay information whether caused by any of the equipment or programming associated with or utilized by this Contest or by any human error which may occur in the processing of Essays into this Contest. None of CHOP, Co-Sponsor or the Assistant Entities are responsible for lost, or misdirected, Essays or any problems or technical malfunctions of any telephone network or lines, computer on-line systems, servers or providers, computer equipment, software, or traffic congestion on the Internet or at any website, including the Website Contest Page, or combination thereof.

If, for any reason, the Contest is compromised, including by infection with computer virus, bugs, tampering, unauthorized intervention, fraud, technical failures, or any other causes beyond the control of CHOP, which corrupt or affect the administration, security, fairness, integrity or proper conduct of this Contest or for any reason CHOP deems it necessary, CHOP reserves the right to cancel, modify, or delay the Contest.

### **Grant of Rights**

By entering the Contest, Entrant assigns and transfers to CHOP all right, title, and interest in and to the copyright in the Essay and all renewals and extensions of the copyright that may be obtained under the laws now or hereafter in effect under the laws of the United States and Canada or any other country or countries. Entrant further agrees that, by entering the Contest, Entrant is representing that the Essay is the student Entrant's original content and that the Essay does not infringe the copyright of any third party. CHOP may freely edit, adapt, modify, or translate the Essay, and may license, assign or transfer its rights in the Essay to any person or entity without notice to Entrant. Canadian residents agree to execute any additional documents that may be required by CHOP to confirm the assignment hereunder. Further, Canadian residents waive any and all moral rights they may have in their Essay in favour of CHOP, Co-Sponsor and the Assistant Entities. By entering the Contest, Entrant also agrees that CHOP may use, in connection with the Essay, Entrant's name, likeness, and biographical information in any media, without compensation to or further authorization from Entrant.

### **Release and Limitation of Liability**

CHOP, Co-Sponsor, the Assistant Entities and any and all other companies involved in the development or operation of the Contest or the provision of the prizes, and the directors, officers, employees and agents of each of the foregoing (collectively, the "Released Parties") are not responsible for, and will have no liability for, (a) late, lost, delayed, illegible, stolen, mislaid, damaged, corrupted, postage-due or incomplete entries or Essays, incorrect or inaccurate capture of, damage to, or loss of entries or Essays, or any other human or technical errors of any kind relating to the operation of the Website Contest Page, communications or attempted communications with any Entrant, the submission, collection, storage or processing of entries or Essays or the administration of the Contest, (b) undeliverable e-mails resulting from any form of active or passive e-mail filtering by a user's Internet service provider and/or e-mail client or for insufficient space in user's e-mail account to receive e-mail or (c) any damage to any computer system resulting from participation in or accessing or downloading information in connection with the Contest.

By entering the Contest, each Entrant releases and agrees to hold each of the Released Parties harmless from and against any and all claims, losses, actions, damages, liabilities and expenses (including, without limitation, attorneys' fees) of any kind that the Entrant ever had, now has or might in the future have arising out of or relating to (a) the Contest, (b) participation in the Contest, (c) the use of the Website Contest Page, (d) the Essays, (e) the acceptance of any prize, including without limitation all claims and liabilities arising from any loss or damage to person or property, and/or (f) any use of the Entrant's name, likeness, voice and/or biographical information as permitted pursuant to these Official Rules, including without limitation all claims and liabilities based on any violation of the right of privacy or right of publicity, copyright infringement, misappropriation or violation of any other personal or proprietary right. Entrants assume all liability for any injury or damage caused, or claimed to be caused, by (a) the Contest, (b) participation in the Contest, (c) the use of the Website Contest Page, (d) the Essay, (e) the acceptance of any prize, including without limitation any loss or damage to person or property, and/or (f) any use of the Entrant's name, likeness, voice and/or biographical information as permitted pursuant to these Official Rules. The Released Parties are not responsible for any typographical or other error in the printing of the offer, or administration of the Contest.

### **Disputes**

By entering the Contest, each Entrant agrees that, to the maximum extent permitted by applicable law, (a) any and all disputes, claims, and causes of action arising out of or connected with the Contest shall be resolved individually, without

resort to any form of class action (Note: Some jurisdictions do not allow restricting access to class actions. This provision will not apply to you if you live in such a jurisdiction.); and (b) any and all claims, judgments and awards shall be limited to actual out-of-pocket costs incurred, including costs associated with entering the Contest, but in no event attorneys' fees; and (c) under no circumstances will any Entrant be permitted to obtain any award for, and Entrant hereby waives all rights to claim, punitive, special, incidental or consequential damages and any and all rights to have damages multiplied or otherwise increased and any other damages, other than for actual out-of-pocket expenses.

All issues and questions concerning the construction, validity, interpretation and enforceability of these Official Rules, or the rights and obligations of the Entrants, CHOP, Co-Sponsor and the Assistant Entities in connection with the Contest, shall be governed by, and construed in accordance with the laws of the Commonwealth of Pennsylvania without giving effect to any choice of law or conflict of law rules or provisions that would cause the application of the laws of any jurisdiction other than the Commonwealth of Pennsylvania. Any legal proceedings arising out of this Contest or relating to these Official Rules shall be instituted only in the federal or state courts located in Philadelphia, Pennsylvania, waiving any right to trial by jury, and each Entrant consents to jurisdiction therein with respect to any legal proceedings or disputes of whatever nature arising under or relating to these rules or the Contest. In the event of any conflict between these Official Rules and any Contest information provided elsewhere (including but not limited in advertising or marketing materials), these Official Rules shall prevail. In the event of any conflict between the English version of these Official Rules and the French version of these Official Rules, the English version of these Official Rules shall prevail and govern. All entries are subject to verification at any time.

## **Concours de rédaction Maurice R. Hilleman 2022 : Règlement officiel**

**SANS EFFET LÀ OÙ LA LOI L'INTERDIT. AUCUN ACHAT OU PAIEMENT D'AUCUNE SORTE N'EST NÉCESSAIRE POUR PARTICIPER À CE CONCOURS OU POUR LE GAGNER. OUVERT UNIQUEMENT AUX ÉLÈVES VIVANT DANS LES 50 ÉTATS DES ÉTATS-UNIS, LE DISTRICT DE COLUMBIA, LES TERRITOIRES AMÉRICAINS OU LE CANADA ET INSCRITS EN CLASSE DE 6<sup>e</sup> À 12<sup>e</sup> POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022.**

### **Règles générales**

Du 31 mars au 10 juin 2022 (la période du concours), le centre d'éducation vaccinale de l'hôpital pour enfants de Philadelphie (« CHOP ») organise un concours de rédaction (« concours ») ouvert uniquement aux résidents des États-Unis, du District de Columbia, des territoires américains (ensemble les « États-Unis ») et du Canada sur le thème suivant : ***Maurice Hilleman était un scientifique déterminé. Décrivez ce que cela veut dire et donnez un exemple de détermination en science.*** Le concours est administré par l'entremise du programme scolaire du centre d'éducation vaccinale, le projet Vaccine Makers, et co-commandité et administré au Canada par l'Association canadienne de santé publique au nom d'Immunisation Canada (le « Co-commanditaire ») avec l'aide de Kids Boost Immunity et de Students for Herd Immunity (ensemble, les « entités adjointes »).

Pour participer, les élèves admissibles (voir les critères à la rubrique « Admissibilité ») doivent soumettre une rédaction (« rédaction ») qui respecte les directives de participation du présent règlement officiel. Les élèves qui participent au concours et leurs parents/tuteurs légaux (collectivement dénommés « concurrents » dans l'ensemble du règlement, le mot « concurrent » ou « concurrente » au singulier désignant soit l'élève, soit le parent/tuteur légal selon le cas) conviennent d'accepter et d'être légalement liés par tous les points du présent règlement officiel et d'accepter et d'être liés par les décisions du CHOP, qui sont définitives en ce qui concerne toutes les questions relatives au concours.

Une seule participation par élève est permise. Les participations incomplètes, tardives ou qui autrement ne sont pas conformes au présent règlement officiel ne seront pas acceptées ni prises en considération. La rédaction soumise doit être originale, et elle doit avoir été rédigée seulement par l'élève participant-e sans l'aide d'un parent/tuteur légal; elle ne doit pas avoir été publiée ou avoir remporté un prix auparavant; elle ne doit pas contenir de matériel qui viole ou enfreint les droits d'un tiers, y compris, mais sans s'y limiter, tout droit d'auteur, marque de commerce ou droit à la vie privée ou à la publicité, ou qui est diffamatoire, illégal ou en violation de toute loi ou réglementation applicable; et elle ne doit pas contenir d'éléments que le CHOP, à sa seule discrétion, juge inappropriés pour être vus par le public.

En participant au concours, le concurrent ou la concurrente accepte que le CHOP détienne et gère 100 % des droits d'auteur de la rédaction soumise, avec le droit perpétuel de l'utiliser, et que ladite rédaction est uniquement l'œuvre de l'élève participant-e qui l'a soumise (et non l'œuvre d'un parent/tuteur légal ou d'un autre tiers). Les concurrents canadiens



acceptent de signer tout autre document nécessaire pour confirmer la cession des droits d'auteur de la rédaction. De plus, en participant, les concurrents canadiens renoncent en faveur du CHOP, du co-commanditaire et des entités adjointes à tous les droits moraux à la rédaction qu'ils pourraient détenir. Le CHOP peut éditer la grammaire des rédactions soumises, en modifier le style et les diffuser sans notification ou autorisation supplémentaire des concurrents. Le CHOP peut permettre au co-commanditaire et aux entités adjointes d'utiliser des extraits des rédactions.

## Admissibilité

Le concours est ouvert aux élèves de la 6<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année des États-Unis et du Canada (de la 6<sup>e</sup> à la 11<sup>e</sup> année au Québec) pour l'année scolaire 2021-2022. Les élèves doivent résider et fréquenter l'école aux États-Unis ou au Canada. Les élèves doivent être inscrits dans une école ou une cyber école publique, privée, religieuse ou à charte ou suivre un programme d'enseignement à domicile.

## Directives de participation

Chaque rédaction soumise doit porter sur le thème suivant : *Maurice Hilleman était un scientifique déterminé. Décrivez ce que cela veut dire et donnez un exemple de détermination en science.* Chacune doit faire entre 500 et 600 mots et doit être dactylographiée : en anglais pour les participations américaines, en anglais ou en français pour les participations canadiennes. Une seule rédaction sera acceptée par élève. Les participations sont acceptées en ligne ou par la poste américaine ou canadienne.

### Participations en ligne

**Les participations en ligne doivent être soumises sur la page Web du concours, [HillemanFilm.com/contest](https://HillemanFilm.com/contest), avant 23 h 59, heure de l'Est, le 10 juin 2022. Les concurrents doivent utiliser le formulaire prévu pour leur pays de résidence.** Chaque élève qui soumet une rédaction en ligne doit remplir et envoyer le formulaire de participation et d'autorisation du concours et téléverser sa rédaction sur la page Web du concours. En cas de litige concernant l'identité d'un concurrent ou d'une concurrente, la participation sera considérée comme ayant été effectuée par le titulaire autorisé du compte de l'adresse électronique soumise au moment de la participation (c.-à-d. la personne physique à qui une adresse électronique a été attribuée par un fournisseur d'accès à Internet, un fournisseur de services en ligne ou une autre organisation chargée d'attribuer des adresses électroniques pour le domaine associé à l'adresse électronique soumise).

### Participations par la poste

Les participations américaines doivent être postées à l'adresse suivante :  
Vaccine Education Center at Children's Hospital of Philadelphia  
3615 Civic Center Blvd, ARC 1202  
Philadelphia, Pa 19104

Les participations canadiennes doivent être postées à l'adresse suivante :  
Immunisation Canada  
a/s de l'Association canadienne de santé publique  
1525, avenue Carling, bureau 404  
Ottawa (Ontario) K1Z 8R9

**Les participations par la poste doivent porter la marque postale du 10 juin 2022 ou avant.** Pour participer au concours par la poste, les concurrents doivent envoyer à l'adresse indiquée une copie dactylographiée de leur rédaction et un formulaire de participation et d'autorisation du concours rempli et bien lisible (à télécharger sur la page Web du concours). Le CHOP, le co-commanditaire et les entités adjointes ne sont pas responsables des participations perdues en transit. Les participations américaines doivent être expédiées par la poste américaine avec l'affranchissement approprié ou par FedEx ou UPS, tous frais de livraison prépayés. Les participations canadiennes doivent être expédiées par Postes Canada avec l'affranchissement approprié ou par FedEx ou UPS, tous frais de livraison prépayés.

### Toutes les participations

Les documents de participation deviennent la propriété du CHOP et ne seront ni vérifiés ni retournés. En participant à ce concours, les concurrents conviennent d'être légalement liés par le règlement officiel et par les décisions du CHOP, qui sont définitives et contraignantes à tous égards.

En participant au concours, chaque concurrent et concurrente convient que les renseignements fournis via la page Web du concours ou par la poste peuvent être utilisés comme indiqué dans le présent document et peuvent également être utilisés dans le cadre de l'administration du concours.

## **Jury**

Le concours sera jugé séparément pour les États-Unis et le Canada. Après la date limite de participation, un jury de trois personnes (un pour les États-Unis et un autre pour le Canada) examinera les participations admissibles de son pays respectif et sélectionnera les lauréats du concours dans ce pays, sous réserve de l'examen et de l'approbation finale du CHOP. Les membres du jury évalueront les participations selon les mêmes critères et rubriques. Les participations qui respectent les directives seront évaluées selon les critères suivants, dont la pondération est égale : originalité/unicité de la pensée; portée et pertinence par rapport au sujet; exactitude; structure; et grammaire/langage. L'évaluation des rédactions tiendra également compte de l'âge de l'élève. En cas d'égalité, le Dr Offit examinera les rédactions qui sont à égalité et choisira celle qui, à son avis, répond le mieux aux cinq critères du jury.

Le CHOP se réserve le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier toute personne qu'il juge ou pense avoir falsifié le processus de participation ou l'administration du concours, avoir agi en violation du règlement du concours ou avoir plagié du contenu sous quelque forme que ce soit. Les trois membres du jury pour les États-Unis seront sélectionnés par le CHOP, et les trois membres du jury pour le Canada seront sélectionnés par le co-commanditaire. Néanmoins, la sélection finale des membres du jury est à la seule et absolue discrétion du CHOP. Les participations seront jugées de façon anonyme. Les membres du jury ne connaîtront pas l'identité des concurrents avant que tous les lauréats aient été annoncés. Ils ne fourniront aucune évaluation des rédactions envoyées dans le cadre du concours et ne les commenteront pas.

## **Prix**

Trois lauréats des États-Unis et trois du Canada seront sélectionnés : le meilleur candidat ou la meilleure candidate du deuxième cycle du secondaire (9<sup>e</sup> à 12<sup>e</sup> année \*9<sup>e</sup> à 11<sup>e</sup> année pour le Québec); le meilleur candidat ou la meilleure candidate du premier cycle du secondaire (6<sup>e</sup> à 8<sup>e</sup> année); et le deuxième meilleur candidat ou la deuxième meilleure candidate (du premier ou du deuxième cycle du secondaire). Les lauréats seront avisés par courriel d'ici le 26 août 2022 et annoncés sur la page Web du concours (<https://HillemanFilm.com/contest>) le 1<sup>er</sup> octobre 2022 ou avant.

Chaque lauréat ou lauréate recevra les prix suivants :

- Un prix en argent de 1 000 \$US (pour les lauréats canadiens du concours, le prix en argent sera versé par chèque en dollars canadiens au taux de change de la Banque du Canada en vigueur le 10 juin 2022).
- Un certificat, un sac-cadeau du VEC contenant des articles comme des cahiers et des stylos, sélectionnés par le CHOP à sa seule discrétion, et un dépliant sur les vaccins.
- Une reconnaissance lors d'une cérémonie virtuelle de remise des prix le vendredi 23 septembre 2022.

La cérémonie virtuelle de remise des prix sera animée par le Dr Paul Offit – directeur du VEC, inventeur d'un vaccin et biographe de Hilleman – et inclura des invités spéciaux et les élèves lauréats, qui liront leurs rédactions. Les élèves lauréats doivent pouvoir participer à la cérémonie virtuelle de remise des prix.

Le CHOP se réserve le droit de substituer des prix si un article particulier n'est pas disponible. Les substitutions, remboursements en espèces (sauf pour le prix en argent payé par chèque) et transferts du droit de recevoir le prix ne sont permis en aucun cas.

Les taxes, dépenses ou coûts associés à l'acceptation ou à l'utilisation des prix sont à la charge du lauréat ou de la lauréate. Les taxes fédérales, étatiques, provinciales-territoriales et locales sur la valeur d'un prix, s'il y a lieu, sont à la charge du lauréat ou de la lauréate. Un formulaire IRS 1099 sera délivré aux lauréats des États-Unis comme la loi l'exige.

Les lauréats potentiels et leurs parents ou tuteurs seront avisés par courriel le 26 août 2022. Chaque lauréat-e potentiel-le sera assujetti-e à une vérification d'admissibilité par le CHOP. Si un lauréat ou une lauréate potentiel-le ne peut être joint-e ou ne répond pas dans un délai de 5 jours ouvrables de la première tentative de notification, si une tentative de notification est retournée comme non délivrée, si un lauréat ou une lauréate potentiel-le est jugé-e inadmissible par le CHOP, ou si un lauréat ou une lauréate potentiel-le ne respecte pas le présent règlement officiel et/ou ne peut pas assister à la cérémonie virtuelle de remise des prix pour quelque raison que ce soit, alors ce lauréat ou cette lauréate potentiel-le pourra être disqualifié-e et remplacé-e par un-e autre, à la discrétion du CHOP, choisi-e parmi les autres participations admissibles du pays en question comme prévu dans le règlement officiel (auquel cas les dispositions précédentes s'appliqueront au nouveau concurrent ou à la nouvelle concurrente sélectionné-e).

En acceptant un prix, les lauréats libèrent les parties exonérées (telles que définies ci-dessous) de toute responsabilité, perte ou dommage encouru en ce qui concerne l'attribution, la réception, la possession et/ou l'utilisation ou la mauvaise utilisation du prix ou de toute partie de celui-ci, et reconnaissent que les parties exonérées n'ont pas fait et ne sont en aucun cas

responsables de toute garantie, représentation ou caution, expresse ou implicite en fait ou en droit, y compris, mais sans s'y limiter, sa qualité, son état mécanique ou son adéquation à un usage particulier.

### **Personnel enseignant**

Les membres du personnel enseignant nommés dans les participations gagnantes recevront un exemplaire signé de *Pandora's Lab: Seven Stories of Science Gone Wrong* par Paul A. Offit, M.D. Le CHOP se réserve le droit de substituer le prix d'un enseignant ou d'une enseignante si l'article en question n'est pas disponible. Les substitutions, remboursements en espèces et transferts du droit de recevoir le prix ne sont permis en aucun cas. Si une tentative de notification est retournée comme non délivrée ou si l'enseignant ou l'enseignante ne répond pas après 2 tentatives de contact, si le livre expédié est retourné comme non délivré ou si l'enseignant ou l'enseignante ou son élève lauréat-e est jugé-e inadmissible par le CHOP, l'enseignant ou l'enseignante ne sera plus admissible à recevoir le livre, à la discrétion du CHOP.

### **Renonciation au droit à la vie privée**

Lors de la soumission d'une participation, celle-ci devient la propriété du CHOP. En participant au concours, les concurrents, leurs parents/tuteurs légaux et les membres du personnel enseignant nommés octroient au CHOP le droit, sauf si la loi l'interdit, d'utiliser leur nom, leur ville, leur État/province et leur pays de résidence et leur photo ou portrait, sans compensation, dans le but exprès de faire de la publicité, de la réclame ou de la programmation éducative pour le CHOP et le concours dans tous les médias, actuellement ou à une date ultérieure. En outre, toutes les informations collectées par le biais de la page Web du concours (en tant que site Web sanctionné par le CHOP et affilié au CHOP) sont assujetties à la politique de confidentialité du site Web de l'hôpital pour enfants de Philadelphie. La politique de confidentialité est accessible en anglais sur <https://www.chop.edu/pages/privacy-policy>. Le CHOP peut accorder au co-commanditaire et aux entités adjointes le droit, sauf si la loi l'interdit, d'utiliser certaines des mêmes informations dans le but exprès de faire de la publicité, de la réclame ou de la programmation éducative pour le co-commanditaire et/ou les entités adjointes.

### **Politique de non-discrimination**

Dans le cadre de l'administration du concours, ni le CHOP, ni le co-commanditaire ne pratiqueront de discrimination de quelque manière que ce soit, notamment sur la base de la race, de la couleur, de l'origine nationale ou ethnique, des croyances religieuses ou du genre.

### **Clause de non-disponibilité**

Au final, l'administration du concours, y compris, mais sans s'y limiter, la détermination de l'admissibilité d'un-e élève ou d'une rédaction, la sélection d'un membre du jury, l'évaluation de toute rédaction soumise et l'attribution des prix, relève de la seule et absolue discrétion du CHOP. Aucun-e élève ou enseignant-e, ni aucune personne ou organisation qui leur est liée, n'a le droit d'interjeter appel ou de contester de quelque manière que ce soit tout aspect de l'administration du concours, et toute décision du CHOP est définitive à tous égards.

Aucune responsabilité n'est assumée pour des informations incorrectes ou inexactes sur les rédactions, qu'elles soient causées par l'équipement ou la programmation associés au concours ou utilisés par celui-ci, ou par toute erreur humaine pouvant survenir dans le traitement des rédactions dans ce concours. Ni le CHOP, ni le co-commanditaire, ni les entités adjointes ne sont responsables de la perte ou du mauvais acheminement des rédactions ou de tout problème ou dysfonctionnement technique d'un réseau ou de lignes téléphoniques, de systèmes informatiques en ligne, de serveurs ou de fournisseurs, d'équipements informatiques, de logiciels ou d'encombrements sur Internet ou sur tout site Web, y compris la page Web du concours, ou d'une combinaison de ceux-ci.

Si, pour quelque raison que ce soit, le concours est compromis, y compris par une infection par un virus informatique, des bogues, une falsification, une intervention non autorisée, une fraude, des défaillances techniques ou toute autre cause indépendante de la volonté du CHOP qui corrompt ou affecte l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement du concours ou pour toute raison que le CHOP juge nécessaire, le CHOP se réserve le droit d'annuler le concours, de le modifier ou de le remettre à plus tard.

### **Cession des droits**

En participant au concours, le concurrent ou la concurrente cède et transfère au CHOP tous les droits, titres et intérêts relatifs au droit d'auteur de la rédaction et à tous les renouvellements et extensions du droit d'auteur qui peuvent être obtenus en vertu des lois actuellement ou ultérieurement en vigueur aux États-Unis et au Canada ou dans tout autre pays. Le



concurrent ou la concurrente convient également qu'en s'inscrivant au concours, il ou elle déclare que la rédaction est le contenu original de l'élève participant-e et que la rédaction ne viole pas les droits d'auteur d'un tiers. Le CHOP peut librement éditer, adapter, modifier ou traduire la rédaction et peut accorder une licence, céder ou transférer ses droits sur la rédaction à toute personne ou entité sans en informer le concurrent ou la concurrente. Les résidents canadiens acceptent de signer tout autre document jugé nécessaire par le CHOP pour confirmer la cession des droits d'auteur. De plus, les concurrents canadiens renoncent en faveur du CHOP, du co-commanditaire et des entités adjointes à tous les droits moraux à la rédaction qu'ils pourraient détenir. En s'inscrivant au concours, le concurrent ou la concurrente accepte également que le CHOP utilise, en relation avec la rédaction, le nom, le portrait et les informations biographiques du concurrent ou de la concurrente dans n'importe quel média, sans compensation ou autre autorisation du concurrent ou de la concurrente.

### **Limitation et décharge de responsabilité**

Le CHOP, le co-commanditaire, les entités adjointes et toutes les autres sociétés impliquées dans la création ou le fonctionnement du concours ou la fourniture des prix, ainsi que les directeurs, responsables, employés et agents de chacune des entités susmentionnées (collectivement, les « parties exonérées ») ne sont pas responsables, et ne pourront être tenus responsables a) des participations ou des rédactions tardives, perdues, retardées, illisibles, volées, égarées, endommagées, corrompues, insuffisamment affranchies ou incomplètes, de la saisie incorrecte ou inexacte, de l'endommagement ou de la perte des participations ou des rédactions, ou de toute autre erreur humaine ou technique de quelque nature que ce soit liée au fonctionnement de la page Web du concours, aux communications ou tentatives de communication avec un concurrent ou une concurrente, à la soumission, à la collecte, au stockage ou au traitement des participations ou des rédactions ou à l'administration du concours, b) des courriers électroniques non distribuables résultant de toute forme de filtrage actif ou passif des courriers électroniques par le fournisseur de services Internet et/ou le client de messagerie d'un utilisateur ou de l'insuffisance d'espace dans le compte de messagerie de l'utilisateur pour recevoir des courriers électroniques ou c) de tout dommage à tout système informatique résultant de la participation au concours ou de l'accès ou du téléchargement d'informations dans le cadre du concours.

En s'inscrivant au concours, chaque concurrent ou concurrente libère et accepte de tenir à couvert chacune des parties exonérées de toute réclamation, perte, action, dommage, responsabilité et dépense (y compris, mais sans s'y limiter, les honoraires d'avocat) de quelque nature que ce soit que le concurrent ou la concurrente a eue, a actuellement ou pourrait avoir à l'avenir, découlant de ou en relation avec a) le concours, b) la participation au concours, c) l'utilisation de la page Web du concours, d) les rédactions, e) l'acceptation de tout prix, y compris, sans s'y limiter, toutes les réclamations et responsabilités découlant de toute perte ou de tout dommage à une personne ou à un bien, et/ou f) toute utilisation du nom, du portrait, de la voix et/ou des informations biographiques du concurrent ou de la concurrente, comme le permet le présent règlement officiel, y compris, sans s'y limiter, toutes les réclamations et responsabilités fondées sur toute violation du droit à la vie privée ou du droit de publicité, toute violation du droit d'auteur, tout détournement ou toute violation de tout autre droit personnel ou de propriété. Les concurrents assument l'entière responsabilité de tout préjudice ou dommage causé, ou prétendument causé, par a) le concours, b) la participation au concours, c) l'utilisation de la page Web du concours, d) la rédaction, e) l'acceptation d'un prix, y compris, mais sans s'y limiter, toute perte ou tout dommage à une personne ou à un bien, et/ou f) toute utilisation du nom, du portrait, de la voix et/ou des informations biographiques du concurrent ou de la concurrente, comme le permet le présent règlement officiel. Les parties exonérées ne sont pas responsables de toute erreur typographique ou autre dans l'impression de l'offre ou dans l'administration du concours.

### **Litiges**

En s'inscrivant au concours, chaque concurrent ou concurrente accepte que, dans la mesure maximale autorisée par la loi applicable, a) tous les litiges, réclamations et causes d'action découlant du concours ou liés à celui-ci soient résolus individuellement, sans recours à aucune forme de recours collectif (Remarque : certaines juridictions ne permettent pas de restreindre l'accès aux recours collectifs. Cette disposition ne s'applique pas à vous si vous vivez dans une telle juridiction); et b) toutes les réclamations, tous les jugements et tous les prix seront limités aux frais réels encourus, y compris les frais associés à la participation au concours, mais en aucun cas aux honoraires d'avocat; et c) en aucun cas un concurrent ou une concurrente ne sera autorisé-e à obtenir une décision pour des dommages punitifs, spéciaux, accessoires ou consécutifs, et le concurrent ou la concurrente renonce par la présente à tous les droits de réclamer de tels dommages, à tous les droits d'avoir des dommages multipliés ou autrement augmentés et à tous les autres dommages, autres que les frais réels encourus.

Tous les problèmes et questions concernant l'élaboration, la validité, l'interprétation et l'applicabilité du présent règlement officiel, ou les droits et obligations des concurrents, du CHOP, du co-commanditaire et des entités adjointes dans le cadre du concours, seront régis par les lois du Commonwealth de Pennsylvanie et interprétés conformément à celles-ci, sans donner effet à un choix de loi ou à des règles ou dispositions de conflit de lois qui entraîneraient l'application des lois d'une juridiction autre que le Commonwealth de Pennsylvanie. Toute procédure judiciaire découlant de ce concours ou relative au

présent règlement officiel ne pourra être engagée que devant les tribunaux fédéraux ou d'État situés à Philadelphie, en Pennsylvanie, en renonçant à tout droit à un procès devant un jury, et chaque concurrent ou concurrente consent à la compétence de ces tribunaux pour toute procédure judiciaire ou tout litige de quelque nature que ce soit découlant du présent règlement ou du concours ou s'y rapportant. En cas de conflit entre le présent règlement officiel et toute information sur le concours fournie ailleurs (y compris, mais sans s'y limiter, dans les documents publicitaires ou marketing), le présent règlement officiel prévaudra. En cas de conflit entre la version anglaise du présent règlement officiel et sa version française, la version anglaise du règlement officiel prévaudra. Toutes les participations sont susceptibles d'être vérifiées à tout moment.